

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-87

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107301-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la programmation budgétaire Service Aides Versées	N° 2025-87

**Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2025 - Délibération cadre - Décision
- Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

Cette délibération permet ainsi de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour Bordeaux Métropole et d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser.

Cette délibération permet également de prendre en compte les nouvelles adhésions présentant un intérêt pour notre établissement public ainsi que les cotisations pour lesquelles il est proposé de ne pas reconduire le partenariat.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels il est proposé que Bordeaux Métropole cotise au titre de l'exercice 2025. L'évolution par rapport à l'exercice 2024 se présente de la façon suivante :

	Nombre d'organismes	Montant
2024	105*	778 485 €*
2025	111	811 591 €
Evolution	+6	+ 4 %

*Données et montants de la délibération cadre 2024 + délibérations spécifiques

Le nombre d'organismes pour lesquels une cotisation sera versée en 2025 est de 108 en tenant compte des nouvelles adhésions (+ 14) et des non-renouvellements (- 8).

La non-reconduction de certaines cotisations génère une économie de 20 664€, pour autant le montant global prévisionnel de cotisations qui sera versé en 2025 est en augmentation de 4 % par rapport à l'exercice 2024 (soit une évolution de 33 106 €) en raison d'une part des nouvelles adhésions (+ 17 871€) et d'autre part de l'augmentation de certaines cotisations reconduites (+ 35 898 € au global).

Les crédits nécessaires au versement de ces cotisations sont bien inscrits au budget primitif 2025, sur le budget principal ou les budgets annexes concernés.

S'agissant des nouvelles adhésions, les 14 organismes concernés représentent un montant global de 17 871€.

Institut des Afriques

L'Institut des Afriques (IdAf) est une association qui promeut les dynamiques socioculturelles du territoire métropolitain avec le continent africain. Il encourage la coopération internationale à travers des événements et des projets culturels variés (projections, expositions, conférences, concerts, etc.), des échanges académiques, et des initiatives de médiation auprès des publics scolaires.

Son objectif est de valoriser la diversité des cultures africaines tout en favorisant les dialogues interculturels, la solidarité et le développement durable. Cette adhésion annuelle permettra de consolider le soutien apporté par Bordeaux Métropole (depuis 2024 par une subvention de fonctionnement) aux nombreuses initiatives de l'IdAf, notamment en lien avec ses villes partenaires telle que Douala au Cameroun.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 1 000 €.

Réseau pS-Eau/Cicle

Réseau thématique multi acteurs spécialisé sur le sujet de l'accès à l'eau et l'assainissement depuis plus de 40 ans, le Programme Solidarité-Eau (pS-Eau) est associé depuis plusieurs années à la mise en œuvre de la politique de coopération internationale de la Métropole. La présence du pS-Eau s'est renforcée sur la Métropole depuis l'ouverture d'une antenne en 2022 à Bordeaux. Depuis cette date de nombreux ateliers d'échanges et de formations ont été organisés. Le pS-Eau accompagne également de manière personnalisée de nombreuses associations de Nouvelle-Aquitaine répondant à l'appel à projets du fond eau lancé par la Métropole en 2013, afin d'améliorer la qualité des projets qui y sont déposés. Par ailleurs, le pS-Eau accompagne aussi les collectivités dans la mise en place de leur dispositif financiers ou projets de coopération décentralisée.

Le pS-Eau héberge également le Réseau Cicle, dédié à l'accès à l'énergie pour les populations les plus défavorisées. En 2025, la Métropole organise son premier appel à projets « 1% énergie », et Cicle souhaite continuer la dynamique des échanges initiés par le pS-Eau afin d'accompagner au mieux la Métropole de Bordeaux dans le lancement de ce nouveau dispositif.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 1 000 €.

So Coopération

SO Coopération est la plateforme régionale de Nouvelle Aquitaine dédiée à la coopération et à la solidarité internationale. Association créée en 2017, SO Coopération a vocation à développer et optimiser les projets menés en vue de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Soutenu par la Région, l'Agence Française de Développement et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, SO Coopération est le Réseau régional Multi-Acteurs (RRMA) de Nouvelle-Aquitaine, jouant un rôle d'interface entre les institutions et les acteurs locaux, avec une vocation à renforcer le rôle des collectivités en matière de coopération internationale via divers outils et partenariats. L'association est devenue un partenaire privilégié de Bordeaux Métropole pour ses actions de solidarité internationale, notamment en informant et appuyant les acteurs métropolitains pour le développement de projets éligibles aux appels à projets des dispositifs de financements solidaires élargis par la métropole depuis 2024 (1% eau, déchets, énergie, mobilités).

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 1 500 €.

Centre d'Information sur le Bruit (CIDB)

Le CIDB est un partenaire privilégié à l'échelon national dans l'exercice de la lutte contre les nuisances sonores : site internet de référence, permanences Bruit à l'attention des administrés, organise deux journées techniques annuelles, et les assises nationales de la qualité de l'environnement (tous les 3 ans), pilote le label national QUIET.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 980 €.

Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF)

L'adhésion à cet organisme a été actée par délibération 2024-630 du 6 décembre 2024. Les Pollinariums sentinelles sont des outils scientifiques d'évaluation du début et de la fin de l'émission du pollen des espèces allergisantes pour une région donnée. Ils constituent un outil de prévention en santé publique permettant une prévision des émissions en masse de pollens, une maîtrise des traitements et des coûts induits. Afin de créer puis suivre un Pollinarium sentinelle au jardin botanique de la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux souhaitent s'appuyer sur l'expertise de l'Association des Pollinariums sentinelle de France (APSF), qui est l'association en charge du développement, de l'organisation et de l'animation du réseau des Pollinariums sentinelles de France. La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 900 €.

Energie Partagée

Cette organisation fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelables portées par des collectivités et collectifs citoyens.

En tant que porteur de projet photovoltaïque, l'intérêt de l'adhésion serait ;

- l'accès à un centre de ressources dédiés aux thématiques autoconsommation collective (ACC) de l'énergie, notamment par rapport aux demandes de nos MOA de développer ces thématiques sur leur territoire (Le Taillan, Bègles, Bordeaux) sur un sujet en constante évolution réglementaire,
- d'identifier plus précisément et d'avoir accès à un réseau d'acteurs expérimentés dans toute la France pour partager les bonnes pratiques et les points de vigilance,
- la possibilité de défendre nos intérêts via leur activité de plaidoyer (cela fait suite au dossier que nous avons en cours sur la construction des ombrières sur les P+R et les DSP Keolis),
- d'intégrer les nouveaux sujets sur l'énergie citoyenne, notamment par rapport au projet SOLEVENT porté par les élus et que nous devons prendre en charge,
- cette adhésion serait complémentaire de notre adhésion AMORCE qui est plus générique et moins spécifique sur ces thématiques d'ACC et d'énergie citoyenne,
- la cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 1 000 €.

APEMEVE

Les objectifs de cette association sont de sensibiliser, promouvoir et accroître la confiance entre les différentes parties autour des économies d'énergie. En effet, cette thématique d'actualité nécessite d'appliquer des méthodologies partagées. L'adhésion donne accès à des contenus (CCTP notamment) et permet l'échange dans le cadre de groupe de travail sur la thématique de la performance énergétique. Enfin, l'adhésion à une telle association assoit les communications réalisées en termes de baisse de consommation de la collectivité.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 2 500 €.

IDAAC

L'Idaac est une association créée en 1991. Ses interventions sont fondées sur des principes de co-construction et de coopération territoriale. L'Agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

L'adhésion à cet organisme va permettre un partenariat important pour Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Été Métropolitain via une Convention de mise à disposition et de gestion du matériel utilisé dans le cadre de cet événement.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 666 €.

Association des Directeurs Immobiliers

Dans le cadre des projets en lien avec le schéma directeur immobilier et à la suite d'une renaissance des activités de cette association et en particulier la création d'une antenne sur Bordeaux dont le directeur immobilier intégrerait le Bureau, il apparaît à nouveau opportun d'en être membre.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 480 €.

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

L'AFCCRE est une association pluraliste, dont les activités s'articulent aujourd'hui autour de plusieurs grandes missions :

- un travail de plaidoyer en faveur du projet européen, de l'autonomie locale et régionale et la prise en compte des Collectivités territoriales dans toutes les politiques européennes,
- le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales dans le suivi des dossiers européens et internationaux et la mise en œuvre des politiques européennes au niveau local,
- la représentation et le « lobbying » territorial au niveau national, européen et international,
- l'échange d'expérience entre élus locaux et régionaux sur les thématiques européennes.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 4 965 €.

Leader France

En adhérant à Leader France, Bordeaux Métropole aura la possibilité de capter des informations précieuses et actualisées sur les pratiques et les innovations dans le domaine des Groupes d'Action Locale (GAL) de l'OS 5 FEDER 2021-2027. Elle offre une opportunité de mise en réseau de l'ensemble des GAL. Le congrès du 1er au 3 octobre 2024 a été particulièrement instructif. Il a permis de participer à des ateliers d'échanges de pratiques entre les 120 GAL du territoire métropolitain et d'outre-mer, démontrant l'importance et l'impact de ces rencontres.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 750 €. Elle sera financée en recette par l'enveloppe FEDER attribuée au GAL de Bordeaux métropole.

Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT)

L'AFPCNT accompagne les collectivités dans la mise en réseau des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes et la réduction de leurs conséquences. En complément, l'association participe régulièrement aux côtés de la Métropole dans la sensibilisation des élus, des agents, des membres de la Réserve citoyenne métropolitaine et du grand public. L'action de l'association s'inscrit pleinement dans la démarche de résilience territoriale portée par la Bordeaux Métropole.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 1 000 €.

Société Francophone de Santé et Environnement (SFSE)

Il s'agit d'un réseau de professionnel (chercheurs, scientifiques, collectivités et Etat, professions de santé ...) en santé environnement. Ce réseau publie régulièrement des données qui nous sont utiles et organise des journées de rencontre et d'études (la journée de 2024 était sur le thème « Une seule eau, Une seule santé »).

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 450 €.

Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)

Nouvelle adhésion dont l'objet est d'assister au club utilisateurs Civil Net finances et Civil RH. Ces logiciels équipent les communes mutualisées de Carbon Blanc et Saint aubin de Médoc et prochainement Martignas et le Haillan. Le club utilisateurs est important pour nos métiers afin d'avoir un point d'entrée décisionnel sur les évolutions outils/métier à venir et sur le choix des orientations stratégiques du produit.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 680 €.

Compte tenu des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2025 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des

montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2025, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2025.

En regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne pas reconduire 8 adhésions en 2025, compte tenu du moindre intérêt pour notre établissement de poursuivre le partenariat avec ces organismes. Il s'agit de :

- Association Technique Energie Environnement (ATEE) ;
- Comité 21 ;
- Fédération des Elus des Entreprises Publiques Locales (Fedpl) ;
- Effinergie ;
- Décibel Ville ;
- Enviropea ;
- Association Scientifique Technique Eau et Environnement (ASTEE) ;
- Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) ;

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès des organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : de confirmer la non-reconduction des adhésions de Bordeaux Métropole aux organismes suivants :

- ATEE,
- Comité 21,
- FEDPL,
- Effinergie,
- Décibel Villes,
- Enviropea,
- ASTEE,
- ANDES.

Article 3 : de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 14 nouveaux organismes suivants :

- Institut des Afriques,
- Réseau pS-Eau/Cicle,
- So Coopération,

- CIDB,
- Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF),
- Energie Partagée,
- APEMEVE,
- IDDAC,
- Association des Directeurs Immobiliers,
- AFCCRE,
- LEADER France,
- AFPCNT,
- SFSE,
- ACPUSI.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les démarches d'adhésion aux nouveaux organismes,

Article 5 : de verser aux organismes concernés par la présente délibération les montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues,

Article 6 : les dépenses correspondantes seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes au titre de l'exercice 2025 au chapitre 011 – compte 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
 Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------